

DEPARTEMENT DE L'ISERE



CCAS

MAIRIE DE CHARNECLES

260, CHEMIN DE L'EGLISE

38140 CHARNECLES

Tél. 04.76.91.07.29

Fax. 04.76.93.27.26

e-mail : accueil@ville-charnecles.fr

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 09/04/2024 sur site internet

ID : 038-263801003-20240325-2024_003-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
DE LA COMMUNE DE CHARNECLES
SEANCE DU 25 MARS 2024
N°003 / 2024**

Nombre d'élus: 11	Présents : 9	L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars à seize heures, l'Assemblée dûment convoquée, s'est réunie à la salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Nadine REUX, Présidente du CCAS de Charnecles.
Absent(s) : 1	Procurator(s) : 1	
Date de convocation : 19/03/2024		

Etaient présents : REUX Nadine, LABBÉ Christine, BONNET Sylviane, FAISST Séverine, RÉALE Jacqueline, ROBIN Marie-Christine, SPINA Hélène, RICHARD Bertrand, BERTIER Denis.

Ont donné procuration :

BLANCHET Anne-Marie a donné pouvoir à Séverine FAISST.

Absents :

POMMIER Cédric.

Secrétaire de séance : FAISST Séverine a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION 2024-003 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

VU l'article L123-8 du code de l'action sociale et des familles ;

VU les articles L1611-1, L1612-4, L2312-1 et L2312-2 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2024-002 approuvant le Compte administratif 2023 ;

Madame la présidente du CCAS **PRESENTE** le budget primitif 2024 ci-après :

BUDGET PRIMITIF 2024

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Montants
011 – Charges à caractère général	
60632 /60632 - Fournitures petit équipement	1 000,00 €
6232 /623 - Fêtes et cérémonies	6 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 11	7 000,00 €
65- Autres charges de gestion courante	
6562 /65134 - Aides	2 500,00 €
6574 /65748 - Subv. fct. assos	7 500,00 €
TOTAL CHAPITRE 65	10 000,00 €
TOTAL SECTION	17 000,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Montants
002- Résultat d'exploitation reporté	6 813,85 €
7038 /70688 - Vente de produits, prestations de service	175,00 €
7474 /74741 - Dotations et participations	10 000,00 €
7713 /756 - Libéralités reçues	11,15 €
TOTAL SECTION	17 000,00 €

Elle **RAPPELLE** que le budget principal est voté par nature et par fonction.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

APRES EN AVOIR DELIBERE par « 10 voix pour » ; « 00 voix contre » et « 00 abstention », à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif du CCAS pour l'année 2024 comme présenté précédemment.

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Grenoble.

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Charnècles, le 25/03/2024

La présidente,
Nadine REUX.

NR

